

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 10 septembre 2018 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents messieurs Gaétan Boulerice, Alain Dumouchel, Marc Gaudreau, Daniel Racette, Alain Poissant et madame Annie Lussier.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Félix Champagne-Picotte était présent. La séance débute à 20 h.

- Ouverture de la séance
- 2. Moment de recueillement
- 3. Lecture de l'ordre du jour
- 4. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Période de questions du public
- 6. LÉGISLATION
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018
 - 6.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 août 2018
 - 6.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 août 2018

7. FINANCES ET ADMINISTRATION

- 7.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
- 7.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 162 600 \$ qui sera réalisé le 17 septembre 2018
- 7.3 Résolution d'acceptation de l'offre de la Financière Banque Nationale inc. suite à l'appel d'offres public
- 7.4 Autorisation requise en vertu du formulaire MR-69 de Revenu Québec
- 7.5 Nomination de madame Véronique Lussier accès aux services du gouvernement du Québec ClicSÉQUR entreprise et mon dossier pour les entreprises
- 7.6 Nomination d'un nouveau responsable en lien avec le compte bancaire de la caisse Desjardins des Moissons
- 7.7 Nomination d'un second responsable de la carte de crédit Visa Desjardins
- 7.8 Achat d'un téléphone cellulaire pour le poste de Directrice générale adjointe
- 7.9 Autorisation pour participer au Congrès de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM)
- 7.10 Acquisition d'un véhicule moteur pour les travaux publics

8. GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller
 M. Daniel Racette

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2.1 Comité de la gestion de la sécurité publique – Le conseiller M. Gaétan Boulerice

10. GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

10.1 Responsable de la gestion du réseau routier - Le conseiller M. Alain Dumouchel

11. GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS

11.1 Comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs – La conseillère Mme Annie Lussier

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 12.1 Responsable de la gestion de l'aménagement du territoire Le conseiller
 M. Marc Gaudreau
- 12.2 Retiré
- 12.3 Demande de dérogation mineure déposée par monsieur Olivier Faille afin de permettre un garage détaché d'une superficie supérieure à la superficie maximale autorisée
- 12.4 Formation Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) relatif à la qualification des opérateurs (articles 10 et 11) Appui
- 13. GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION



13.1 Comité de la gestion de la bibliothèque, de la culture et des technologies de l'information – La conseillère Mme Annie Lussier

14. GESTION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉDOUARD

14.1 Responsable de la gestion du comité de l'école de Saint-Édouard – Le conseiller M. Gaétan Boulerice

15. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 15.1 Responsable du comité des ressources humaines et affaires juridiques Le maire M. Ronald Lécuyer
- Présentation du projet de règlement et avis de motion en vue d'adopter le Règlement numéro 2018-291 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, abrogeant le Règlement numéro 2016-279
- 15.3 Présentation du projet de règlement et avis de motion en vue d'adopter le Règlement numéro 2018-292 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux abrogeant le Règlement numéro 2018-289
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. VARIA
- 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-09-148 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 tel que présenté.

Vote des membres du co				PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(0)
#1 – Annie Lussier	0	#5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	Р	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			TV
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A			<u>'</u>
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

Aucune personne présente dans la salle

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC - Quel est le point retiré ?

LÉGISLATION

5

6

18-09-149 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(O)	
#1 – Annie Lussier	0	#5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	0	#6 – Alain Poissant	Р	ADOPTE A	L'UNAI	NIMITE	TV
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A			<u> </u>
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

18-09-150 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 août 2018

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 août 2018, tel que rédigé.

			PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(O)	
#1 - Annie Lussier	0	#5 - Daniel Racette	Р	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 - Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			TV
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A			
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

18-09-151 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 août 2018

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 août 2018, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(0)	
#1 - Annie Lussier	0	#5 - Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 - Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			11
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire:		ADOPTE A			,
# 4 – Marc Gaudreau	Р	Maire suppléant :		REJETE			



FINANCES ET ADMINISTRATION

18-09-152 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *règlement nº 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et D'APPROUVER le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 140 113.74 \$; ET QUE ce rapport soit classé sous le numéro 2018-09 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(0)	
#1 - Annie Lussier	Р	#5 - Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 - Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			TV
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire:		ADOPTE A	LA MA	JORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

18-09-153 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 162 600 \$ qui sera réalisé le 17 septembre 2018

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la municipalité de Saint-Édouard souhaite emprunter par billets pour un montant total de 162 600 \$ qui sera réalisé le 17 septembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$				
2004-181	162 600 \$				

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2004-181, la municipalité de Saint-Édouard souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements :

IL EST PROPOSÉ QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 17 septembre 2018 ;
- 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 17 mars et le 17 septembre de chaque année ;
- 3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	14 000 \$	
2020.	14 400 \$	
2021.	14 900 \$	
2022.	15 400 \$	
2023.	15 900 \$	(à payer en 2023)
2023.	88 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2004-181 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 septembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Vote des membres du conseil :			PROPOSEU	R (P)	Vote Pour	(O)	
#1 - Annie Lussier	0	# 5 - Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 - Gaétan Boulerice	Р	# 6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			$\overline{1}$
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire:		ADOPTE A	LA MA	JORITE	<u> </u>
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			



18-09-154 Résolution d'acceptation de l'offre de la Financière Banque Nationale inc. suite à l'appel d'offre public

Nombre de Date d'ouverture : 10 septembre 2018

soumissions:

Échéance moyenne:

4 ans et 1 mois

Lieu d'ouverture :

Heure d'ouverture :

Ministère des Finances du Québec

Taux de coupon d'intérêt moyen :

3,1532 %

3

Montant:

162 600 \$

10 h

Date d'émission :

17 septembre 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Édouard a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 septembre 2018, au montant de 162 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

14 000 \$	2,40000 %	2019
14 400 \$	2,65000 %	2020
14 900 \$	2,80000 %	2021
15 400 \$	3,00000 %	2022
103 900 \$	3,25000 %	2023

Prix: 98,00100

Coût réel : 3,68225 %

2 - CAISSE DESJARDINS DES MOISSONS

14 000 \$	4,19000 %	2019
14 400 \$	4,19000 %	2020
14 900 \$	4,19000 %	2021
15 400 \$	4,19000 %	2022
103 900 \$	4,19000 %	2023

Prix: 100,00000

Coût réel: 4,19000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

14 000 \$	4,23000 %	2019
14 400 \$	4.23000 %	
14 900 \$		2020
	4,23000 %	2021
15 400 \$	4,23000 %	2022
103 900 \$	4,23000 %	2023

Prix: 100,00000

Coût réel: 4,23000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Édouard accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 17 septembre 2018 au montant de 162 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2004-181. Ces billets sont émis au prix de 98,00100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(O)	
#1 - Annie Lussier	0	#5 - Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 - Gaétan Boulerice	P	# 6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			11
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			



18-09-155 Autorisation requise en vertu du formulaire MR-69 de Revenu Québec

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer une personne désignée à la communication de renseignements, procuration ou révocation selon le formulaire MR-69 de Revenu Québec, en l'absence du Directeur général ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER madame Véronique Lussier, Directrice générale adjointe, à compléter le formulaire MR-69 afin d'obtenir l'autorisation relative à la communication de renseignements, procuration ou révocation.

Vote des membres du co	nseil :			PROPOSEU	R (P)	Vote Pour	(0)
# 1 Annie Lussier	Р	# 5 Daniel Racette	0				(N)
# 2 Gaétan Boulerice	0	# 6 Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			11
# 3 Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

18-09-156 Nomination de madame Véronique Lussier – accès aux services du gouvernement du Québec ClicSÉQUR – entreprises et mon dossier pour les entreprises

CONSIDÉRANT QUE monsieur Félix Champagne-Picotte, Directeur général, est le seul responsable principal ayant accès aux services du gouvernement du Québec ClicSÉQUR;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER madame Véronique Lussier, Directrice générale adjointe, À CONSULTER le dossier de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard) et agir au nom et pour le compte de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard), en l'absence du Directeur général, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard) pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne; D'EFFECTUER l'inscription de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard) aux fichiers de Revenu Québec; DE SIGNER une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard), y renoncer ou la révoquer, selon le cas; D'EFFECTUER l'inscription de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard) à clicSÉQUR -Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises; À CONSULTER le dossier de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard) et agir au nom et pour le compte de l'entreprise (municipalité de Saint-Édouard), conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, pouvant être consulté sur le site Internet de Revenu Québec et pouvant être accepté.

Vote des membres du co	nseil :			PROPOSEU	R (P)	Vote Pour	(O)
# 1 – Annie Lussier	0	#5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			11
#3 – Alain Dumouchel	Р	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

18-09-157 Nomination d'un nouveau responsable en lien avec le compte bancaire de la caisse Desjardins des Moissons

CONSIDÉRANT QUE madame Véronique Lussier a été nommé Directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Édouard le 23 août 2018 ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER madame Véronique Lussier, Directrice générale adjointe, à être responsable d'une carte de débit de la caisse Desjardins des Moissons ; ET D'AUTORISER cette dernière à communiquer avec la caisse Desjardins des Moissons pour toute information.

Vote des membres du co	nseil			PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(0)
# 1 Annie Lussier	Р	# 5 Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 Gaétan Boulerice	0	# 6 Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			1 1
# 3 Alain Dumouchel	0	Maire:		ADOPTE A	LA MA	JORITE	
# 4 Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

18-09-158 Nomination d'un second responsable de la carte de crédit Visa Desjardins

CONSIDÉRANT QUE madame Véronique Lussier a été nommée Directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Édouard le 23 août 2018 ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER madame Véronique Lussier, Directrice générale adjointe, à être la seconde responsable d'une carte de crédit Visa Desjardins de la municipalité de Saint-Édouard.



No o	le résolution	1
ou	annotation	

Vote des membres du conseil :					R (P)	VOTE POUR	(0)
# 1 Annie Lussier	0	# 5 Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	, ,
# 2 Gaétan Boulerice	Р	# 6 Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			TV
# 3 Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A	LA MA	JORITE	
# 4 Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

18-09-159 Achat d'un téléphone cellulaire pour le poste de Directrice générale adjointe

CONSIDÉRANT QUE cet appareil est essentiel dans cette fonction pour des fins de sécurité, d'efficacité et de disponibilité dans ses tâches ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense n'avait pas été prévue lors de l'adoption du budget de l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a discuté de la situation lors d'une séance extraordinaire le 23 août dernier ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'utilisation du cellulaire seront d'environ 53 \$ par mois ;

IL EST PROPOSÉ D'ACHETER un téléphone cellulaire pour combler les besoins du poste de Directrice générale adjointe ET QUE les dépenses déjà engagées et à venir en lien avec l'appareil et son utilisation soient PAYÉES via le budget de fonctionnement.

Vote des membres du co	nseil			PROPOSEU	R (P)	Vote Pour	(O)
#1 – Annie Lussier	0	#5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	Р	#6 – Alain Poissant	. 0	ADOPTE A L'UNANIMITE			TV
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire:		ADOPTE A			
#4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

18-09-160 Autorisation pour participer au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT QUE le 77^{ème} congrès annuel de la FQM se tiendra entre du 20 au 22 septembre 2018 au Palais des Congrès de Montréal sous le thème *Un Québec à l'image de ses régions* ;

CONSIDÉRANT QUE le Congrès accueillera plus de 2 000 congressistes et de nombreux ateliers pertinents pour aider les élus municipaux dans leur prise de décision ;

CONSIDÉRANT QUE le Congrès traitera sur des enjeux actuels et majeurs nécessitant l'apport des élus municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la participation des élus municipaux à cet évènement est très avantageuse pour la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la participation de MM Ronald Lecuyer, Alain Dumouchel, Gaétan Boulerice, Marc Gaudreau pour un montant de 780 \$ plus taxes chacun; **QUE** les frais encourus pour l'activité soient présentés avec pièces justificatives; **ET QUE** la balance de cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du co						Vote Pour	(0)
# 1 Annie Lussier	0	# 5 Daniel Racette	0	PROPOSEUR (P) VOTE POUR ABSENT (A) VOTE CONTRE			(N)
# 2 Gaétan Boulerice	0	# 6 Alain Poissant	Р	ADOPTE A L'UNANIMITE			TV
# 3 Alain Dumouchel	0	Maire:		ADOPTE A LA MAJORITE			<u> </u>
# 4 Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

18-09-161 Acquisition d'un véhicule moteur pour les travaux publics de la municipalité de Saint-Édouard

CONSIDÉRANT QUE dans sa résolution nº 18-07-129 autorisant de procéder à une évaluation pour l'achat de véhicules moteurs ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se doter d'un véhicule dompeur pour effectuer les différentes tâches dans le cadre de leur fonction ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la Direction générale à procéder à l'achat du véhicule pour au montant de 21 500 \$, plus taxes, dont 11 500 \$ seront payés via le surplus non affecté.

Vote des membres du co	nseil			PROPOSEUI	R (P)	VOTE POUR	(O)
#1 – Annie Lussier	0	#5 – Daniel Racette	Р	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 - Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A	L'UNAI	NIMITE	11
#3 - Alain Dumouchel	0	Maire:		ADOPTE A			
#4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			



9

GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

Rapport du responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller M. Daniel Racette

La location de la salle pour un mariage a entraîné certaine problématique quant au nettoyage. Nous sommes à évaluer la façon de récupérer les frais associés aux équipements endommagés.

GESTION DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du responsable du comité de la gestion de la sécurité publique – Le conseiller M. Gaétan Boulerice

Appareil respiratoire.

10. GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

Rapport du responsable de la gestion du réseau routier – Le conseiller M. Alain Dumouchel

> Rien à signaler.

11. GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS

Rapport du responsable du comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs – La conseillère Mme Annie Lussier

Le parc Derome est pratiquement terminé.

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapport du responsable de la gestion de L'aménagement du territoire – Le conseiller M. Marc Gaudreau

Plusieurs permis ont été traités.

18-09-162 Retiré

18-09-163 Formation – Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) relatif à la qualification des opérateurs (articles 10 et 11) - Appui

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* (ROMAEU) est entré en vigueur en 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE le service en ligne par voie électronique du MAMOT, pour soumettre les rapports de suivi, a cessé d'être fonctionnel le 31 mars 2017 afin de permettre aux exploitants de produire le rapport annuel en 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des stations d'épuration doit, depuis le 1^{er} janvier 2017, transmettre leurs rapports via le service en ligne du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en conformité avec le *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* (ROMAEU);

CONSIDÉRANT QUE ce sont maintenant les municipalités qui ont l'obligation de produire un bilan annuel de ouvrages d'assainissement des eaux ;

CONSIDÉRANT QUE cette obligation du règlement impose aussi les responsabilités qui en découlent ;

CONSIDÉRANT QUE le système d'entrées de données SOMAEU du MDDELCC a été entièrement remplacé par rapport au système SOMAE du MAMOT ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport pour le bilan annuel de 2017 pour les stations d'épuration a connu trois (3) révisions depuis le début de l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des opérateurs de stations d'épuration doit composer avec le nouveau règlement dont certaines (plus de 2 500m³/jour) sont soumises au contrôle de la toxicité de l'effluent, et ce sans qu'aucune formation n'ait été donnée de la part du MDDELCC;

IL EST PROPOSÉ DE DEMANDER au MDDELCC de mettre sur pied une formation interactive avec les exploitants des stations d'épuration sur la façon de produire les rapports mensuels et annuels incluant les mises à jour importantes ; DE DEMANDER au MDDELCC d'accompagner les municipalités soumises au contrôle de la toxicité de l'effluent sur la technologie à appliquer afin d'éviter d'engager des coûts prohibitifs dans la modification du système de traitement par étangs aérés ; D'APPUYER la municipalité de Napierville dans sa 3215



demande auprès du MDDELCC ; que copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités du Québec ; à l'Union des municipalités du Québec ; au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ; aux députés provinciaux, messieurs Alain Therrien et Stéphane Billette ; à la MRC des Jardins-de-Napierville ; ainsi qu'aux municipalités qu'elle regroupe.

Vote des membres du co	nseil			PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(0)
#1 – Annie Lussier	0	#5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			TV
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire:		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 - Marc Gaudreau	Р	Maire suppléant :		REJETE			

3. GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Rapport du responsable du comité de la bibliothèque, de la culture et des technologies de l'information – La conseillère Mme Annie Lussier

L'argent amassé avec l'activité « Rentrée littéraire » permet de faire l'achat de matériel.

14. GESTION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉDOUARD
Rapport du responsable du comité de gestion du comité de l'école de Saint-Édouard –
Le conseiller M. Gaétan Boulerice

Ouverture de l'école en retard d'une semaine. Le Directeur général doit entamer des discussions avec la commission scolaire pour la location du gymnase.

15. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES
Rapport du responsable du comité des ressources humaines et affaires juridiques – Le
maire M. Ronald Lécuyer

Rien à signaler.

18-09-164 Présentation du projet de règlement et avis de motion en vue d'adopter le Règlement n° 2018-291 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, abrogeant le Règlement numéro 2016-279

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-291 qui a pour objet les principales valeurs de Saint-Édouard, soit l'intégrité de tous ses employés, l'honneur qui porte un employé à avoir une conduite conforme ; la prudence dans la poursuite de l'intérêt public ; le respect envers les autres collègues de travail et les citoyens ; et finalement, la loyauté envers la Municipalité et la recherche de l'équité.

Les règles du code d'éthique et de déontologie ont pour objectif de prévenir toute situation où l'intérêt personnel du membre de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ; toute situation qui irait à l'encontre de toute disposition d'une loi ou d'un règlement du gouvernement ou du conseil municipal ou d'une directive s'appliquant à un employé ; le favoritisme, la malversation, les abus de confiances ou autres inconduites.

AVIS DE MOTION est donné par Gaétan Boulerice qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement numéro 2018-291 adoptant le code d'éthique de déontologie des employés municipaux.

18-09-165 Présentation du projet de règlement et avis de motion en vue d'adopter le Règlement n° 2018-292 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux abrogeant le Règlement numéro 2018-289

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-292 qui a pour objet les principales valeurs de Saint-Édouard, soit l'intégrité des membres du conseil de la municipalité, l'honneur rattaché aux fonctions des membres du conseil de la municipalité ; la prudence dans la poursuite de l'intérêt public ; le respect envers les autres membres du conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens ; et finalement, la loyauté envers la Municipalité et la recherche de l'équité.

Les règles du code d'éthique et de déontologie ont pour objectif de prévenir toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ; toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-22) ; le favoritisme, la malversation, les abus de confiances ou autres inconduites.

AVIS DE MOTION est donné par Annie Lussier qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement numéro 2018-292 adoptant le code d'éthique de déontologie des élus municipaux.



PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

CLÔTURE DE LA SÉANCE

18-09-166 Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20 h 42.

Vote des membres du co					R (P)	Vote Pour	(O)
#1 – Annie Lussier	0	#5 – Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE			(N)
#2 – Gaétan Boulerice	Р	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			1
#3 - Alain Dumouchel	0	Maire:		ADOPTE A LA MAJORITE			
#4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

Ronald Lécuyer

Maire

Félix Champagne-Picotte, urbaniste Directeur général et secrétaire-trésorier

